Apostrophes 45, 12 décembre 2013

Jean-Pierre Sueur est-il à l'origine d'un Patriot Act ?

jeu, 12/12/2013 - 18:56 | Anthony Gautier
Politique

Image: 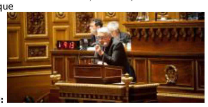 [1]

POLÉMIQUE. Tout allait bien dans le meilleur des mondes surveillé par la NSA (Agence nationale de sécurité américaine, quand l'article 13 de la loi de programmation militaire relatif à *« l'accès administratif aux données de connexion »* a déclenché un tollé difficilement compréhensible au sein de la communauté numérique. Et pour défendre ce fameux article 13, Jean-Pierre Sueur, président socialiste de la Commission des lois au Sénat, devenu, en l'espace de dix jours, le Père Fouettard du net, l'ennemi public n°1 de Google, l'apôtre d'un Patriot Act made in France.

« La loi ne concerne que des données techniques », Jean-Pierre Sueur, sénateur PS

Pour faire court, selon leur lecture de cet article, les acteurs du net - regroupés sous l'Association des services Internet communautaires (ASIC) qui rassemble, notamment, AOL, Facebook, Yahoo, etc. - lui reprochent d'élargir, au-delà de la lutte contre le terrorisme, l'autorisation des écoutes téléphoniques et de la géolocalisation en temps réel des téléphones portables, et ce, sans accord d'un juge d'instruction. Les libertés individuelles ne seraient plus seulement rognées sur l'autel de la lutte contre le terrorisme, mais elles seraient aussi bafouées pour défendre des intérêts économiques et scientifiques nationaux. *« Faux »*, répond Jean-Pierre Sueur, *« la loi ne concerne que des données techniques, à savoir qui appelle, à qui est destiné cet appel, et à quelle heure il est passé. Pour aller plus loin sur la nature même de l'appel, son contenu, il faut passer par une décision de justice. Et c'est pareil quand on parle de document conservé par les hébergeurs. »*

« Une atteinte très grave aux libertés fondamentales », Olivier Carré, député UMP

Maladresse dans l'écriture de l'article, confusion dans son interprétation, difficile d'y voir clair tant intérêts commerciaux et sécuritaires se télescopent. Olivier Carré, député UMP de la 1er circonscription du Loiret, annonce, ce jeudi 12 décembre, vouloir *« saisir le conseil constitutionnel »* contre cet article jugeant qu'il constitue une *« atteinte très grave aux libertés fondamentales »*. Le parlementaire dénonce ainsi une absence de *« garde-fou »* dans l'autorisation accordée à un juge *« d'intercepter des échanges entre deux personnes soupçonnées de délits »*.

« Je comprends qu'une démocratie doit se défendre, par rapport à des risques terroristes par exemple, et cette intention est tout à fait louable », explique Olivier Carré. *« Mais il y a, dans cet article, une rédaction maladroite. Au mieux, il faut la préciser, au pire, il faut la réécrire. En tous les cas, il y a trop de confusion actuellement. Il faut ainsi demander une lecture à un tiers, et le Conseil*

Phoca PDF